

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

scolarisation des moins de trois ans : compte-rendu de la discussion au ministère

- Archives - année 2013 / 2014 - l'école - le système éducatif et le fonctionnement de l'école - refondation de l'Ecole -

Date de mise en ligne : mercredi 5 décembre 2012

SNUipp-FSU 65

- **Point important** : ce dispositif est présenté comme un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. Pour aider à sa mise en oeuvre, un cahier des charges national précisant les conditions adaptées aux besoins particuliers de ces jeunes enfants devrait être finalisé. Pour le SNUipp, cette disposition doit se traduire par un engagement fort et concret du ministère en terme d'effectifs réduits (pas plus de 15), de temps institutionnellement reconnu pour mettre en oeuvre le projet de scolarisation et de formation spécifique aux besoins particuliers que requièrent cette tranche d'âge. Cette scolarisation précoce ne sera réussie que sous certaines conditions. S'il s'agit seulement de faire du chiffre (passer de 13 % à 30 %), on ne rendra service ni aux élèves, ni aux enseignants.

- **Sur les modalités d'accueil** : l'affectation des postes devrait se faire prioritairement en éducation prioritaire et dans les secteurs ruraux isolés. Si les modalités d'accueil ont été évoquées (présence des ATSEM à temps plein, conditions matérielles et rythmes adaptés), le SNUipp a demandé que les DASEN engagent des discussions avec les collectivités locales lors de la carte scolaire afin de construire les conditions d'une scolarisation adaptée. Une liste d'écoles dans lesquelles l'implantation de postes est envisagée doit ainsi être présentée lors des instances départementales (CTD). Il est important aussi que soient facilitées des entrées progressives, voire des aménagements de la journée de l'élève en lien avec des structures de la petite enfance. Ces enfants qu'ils soient scolarisés sur la totalité du temps, de manière partielle ou en milieu d'année doivent être comptabilisés dans les prévisions d'effectifs pour la gestion de la carte scolaire. C'est ce que semble avoir retenu le ministère. Des collaborations avec des professionnels de la petite enfance dans le cadre d'un projet co-élaboré enseignants-commune doivent être rendues possibles. Le SNUipp a demandé que les dispositifs de rentrée échelonnée soient enfin partout rendus possibles.

- **Sur le rôle des parents** : le ministère souhaite impliquer les parents et permettre des horaires de rentrée et de sortie assouplis pour les élèves le matin et l'après midi. Pour le SNUipp, une attention particulière doit être portée à la relation aux parents, dès le moment sensible de séparation, voir même en amont. Il s'agit de tisser les premiers liens de confiance de cette première expérience en milieu scolaire. Tout cela ne s'improvise pas. Le ministère doit s'engager pour aider les enseignants à développer des relations fructueuses : formation, accompagnement, …

- **Sur le partenariat** : le ministère incite à favoriser un partenariat entre l'éducation nationale, les collectivités locales et les autres services ayant en charge la petite enfance (CAF, PMI, ..). Cela pourrait se faire au sein d'une instance locale. Reste à préciser qui y siègera. Pour le SNUipp, il est indispensable que les enseignants y soient représentés.

- **Pilotage** : Le ministère donne des engagements sur les moyens nécessaires qui seront mis en place dans les départements pour le développement de ces projets. Des formations des IEN maternelles sont programmées : il ne faudra pas oublier l'ensemble des équipes (CPC) et les enseignants des écoles. Une formation continue dédiée doit voir le jour. Le SNUipp demande que l'implantation de ces postes apparaisse au mouvement départemental pour être connus de tous. Le SNUipp a demandé que soit apportées des pistes sérieuses en terme de contenus et de formes pédagogiques propres à ces jeunes enfants. Nous avons proposé que soit mis à disposition des équipes enseignantes un nouveau document d'accompagnement de la scolarisation des moins de trois ans pour la rentrée 2013 en s'appuyant sur les recherches et productions existantes (cf « Pour une scolarisation réussie des tout-petits »). Un outil en direction des collectivités locales a été également demandé pour cadrer ce dispositif.

► retrouver le document d'accompagnement des programmes "pour une scolarisation réussie des tout-petits", en cliquant sur ce lien : http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/pour_une_scolarisation_reussie_des_tout-petits.pdf